

**AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :**

- **COUPER L'ALIMENTATION AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR AVANT DE MANIPULER, D'INSTALLER OU DE RETIRER LES LUMINAIRES COMMANDÉS.**
- Installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.
- Pour éviter la surchauffe ou l'endommagement éventuel de ce dispositif et des appareils qui lui sont raccordés, **ne pas l'installer pour commander une prise, de l'éclairage fluorescent ou un appareil motorisé ou à transformateur.**

**AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :**

- Les unités asservies Renu<sup>MC</sup> **ne sont pas compatibles avec les interrupteurs à trois ou à quatre voies ordinaires**; pour la commutation depuis plusieurs endroits, on doit les associer à des dispositifs de la même gamme.
- Dans les circuits de commande à plusieurs emplacements, n'utiliser qu'un seul gradateur Renu<sup>MC</sup> avec jusqu'à neuf unités coordonnées (sans diodes). Les unités asservies commuteront l'éclairage à l'intensité choisie au niveau du gradateur.
- Profondeur recommandée pour la boîte murale : 2 ½ po (6,4 cm).
- Le parcours entre le gradateur et la dernière unité asservie du circuit ne doit pas dépasser 90 m.
- N'utiliser ce dispositif qu'avec du **FIL DE CUIVRE OU PLAQUÉ CUIVRE.**

DI-000-RE00R-52F-X0

**Outils requis**

Tournevis ordinaire/Phillips  
Pincettes  
Coupe-fil

Ruban isolant  
Crayon  
Règle

**INSTALLATION**

**REMARQUE:** cocher les cases  une fois les étapes complétées.

**Étape 1**

**AVERTISSEMENT :** pour éviter les risques d'incendie, de choc électrique ou d'électrocution, **COUPER LE COURANT** au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit soit bien coupé avant de procéder au câblage.

**Étape 2**

**Identification de l'application (parmi les plus courantes) :**

**REMARQUE :** si les raccords à l'intérieur de la boîte ne ressemblent pas du tout à ceux montrés ici, on doit faire appel à un électricien.

**À trois voies**

1. Ligne ou Charge (directives importantes ci-dessous)
2. Neutre
3. Terre
4. Premier cavalier – couleur à noter
5. Deuxième cavalier – couleur à noter.

**À quatre voies**

1. Premier cavalier – couleur à noter
2. Deuxième cavalier – étiqueté
3. Neutre
4. Terre
5. Troisième cavalier – couleur à noter
6. Quatrième cavalier – étiqueté

**Étape 2 suite**

**IMPORTANT:**

Dans les applications à trois voies, une des bornes de l'interrupteur existant devrait être d'une couleur différente (noire, probablement) ou identifiée comme étant la borne commune. Il importe d'étiqueter le fil y étant raccordé comme « commun » (ligne ou charge) au niveau des boîtes murales du gradateur et des unités asservies.

Dans les applications à quatre voies, l'interrupteur à remplacer devrait avoir quatre vis en plus de celle de terre. Au moyen de ruban isolant, étiqueter les deux fils de la même couleur.

**Étape 3**

**Préparation et raccordement des fils :**

Ce gradateur peut être raccordé par le biais de bornes à vis latérales ou d'orifices arrière; les fils doivent être dénudés en fonction de la méthode choisie.

**Couper (au besoin)**

**Gabarit de dénudage (pour mesurer les fils dénudés)**

(1.6 cm)  
0,63 po

**Étape 4a** Applications à trois voies :

**RE00R** **REI06**

**Étape 4a suite**

**CÂBLAGE DE L'UNITÉ COORDONNÉE :** Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

**REMARQUE :** le parcours entre le gradateur et la dernière unité du circuit ne doit pas dépasser 90 m.

- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale à la vis verte.
- Le fil de charge de la boîte, identifié (étiqueté) au moment du retrait du dispositif existant, à la vis BK.
- Le premier cavalier de la boîte (couleur notée ci-dessus) à la vis RD. Ce cavalier doit ensuite partir de l'unité à la vis RD du gradateur.
- Le deuxième cavalier de la boîte (couleur notée ci-dessus) à la vis YL/RD. Ce cavalier doit ensuite revenir à la vis YL/RD du gradateur.
- La borne WH de l'unité devrait porter une étiquette d'isolation blanche.

**REMARQUE :** en l'absence d'étiquette d'isolation, on doit se servir de ruban isolant pour couvrir la borne WH.

- Passer à l'étape 5.

**Étape 4b** Applications à quatre voies :

**R00R** (boîte à 3 voies, telle que décrite à l'étape 2) **R00R** (boîte à 4 voies, telle que décrite à l'étape 2) **REI06** (boîte à 3 voies, telle que décrite à l'étape 2)

**CÂBLAGE DU GRADATEUR :** Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

**REMARQUE :** en présence d'unités coordonnées (sans diodes), le gradateur peut être raccordé du côté ligne ou du côté charge d'un circuit à trois voies.

**REMARQUE :** le parcours entre le gradateur et la dernière unité asservie du circuit ne doit pas dépasser 90 m.

- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale à la vis verte.
- Le fil de ligne actif (commun) de la boîte, identifié (étiqueté) comme tel au moment du retrait du dispositif existant, à la vis BK.
- Le premier cavalier de la boîte à la vis RD (noter la couleur du fil). Ce cavalier doit ensuite partir du gradateur à la vis RD de l'unité asservie.
- Retirer l'étiquette d'isolation de la vis YL/RD.
- Le deuxième cavalier de la boîte à la vis YL/RD (noter la couleur du fil). Ce cavalier doit ensuite partir du gradateur à la vis YL/RD de l'unité asservie.

**Étape 4b suite**

**CÂBLAGE DE L'UNITÉ COORDONNÉE (boîte à quatre voies) :** Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

**REMARQUE :** le parcours entre le gradateur et la dernière unité du circuit ne doit pas dépasser 90 m.

- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale à la vis verte.
- Les premier et troisième cavaliers de la boîte (noter la couleur des fils) à la vis RD. Ces cavaliers de l'unité de la boîte à quatre voies doivent ensuite aller à la vis RD ou au fil rouge du gradateur et à la vis RD de l'unité de la boîte à trois voies.
- Les deuxième et quatrième cavaliers de la boîte (étiquetés, noter la couleur des fils) à la vis YL/RD. Ces cavaliers de l'unité de la boîte à quatre voies doivent ensuite aller à la vis YL/RD ou au fil jaune/rouge du gradateur et à la vis YL/RD de l'unité de la boîte à trois voies.
- La borne WH de l'unité devrait porter une étiquette d'isolation blanche.

**REMARQUE :** en l'absence d'étiquette d'isolation, on doit se servir de ruban isolant pour couvrir la borne WH. La borne BK n'est pas utilisée dans cette installation. L'enrouler de ruban isolant.

**CÂBLAGE DU GRADATEUR (boîte à trois voies) :** Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

**REMARQUE :** en présence d'unités coordonnées (sans diodes), le gradateur peut être raccordé du côté ligne ou du côté charge d'un circuit à trois voies.

**REMARQUE :** le parcours entre le gradateur et la dernière unité asservie du circuit ne doit pas dépasser 90 m.

- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale à la vis verte ou au fil vert du gradateur.
- Le fil de ligne actif (commun) de la boîte, identifié (étiqueté) comme tel au moment du retrait du dispositif existant, à la vis BK ou au fil noir du gradateur.
- Le premier cavalier de la boîte à la vis RD ou au fil rouge du gradateur (couleur notée ci-dessus). Ce cavalier doit ensuite partir du gradateur à la vis RD de l'unité asservie.
- Retirer l'étiquette d'isolation de la vis YL/RD ou du fil jaune/rouge du gradateur.
- Le deuxième cavalier de la boîte à la vis YL/RD ou au fil jaune/rouge du gradateur (couleur notée ci-dessus). Ce cavalier doit ensuite partir du gradateur à la vis YL/RD de l'unité asservie.

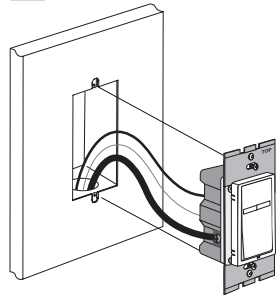
#### Étape 4b suite

**CÂBLAGE DE L'UNITÉ COORDONNÉE (boîte à trois voies) :**  
Raccorder les fils conformément au SCHEMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

**REMARQUE :** le parcours entre le gradateur et la dernière unité du circuit ne doit pas dépasser 90 m.

- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale à la vis verte.
- Le fil de charge de la boîte, identifié (étiqueté) au moment du retrait du dispositif existant, à la vis BK.
- Le premier cavalier de la boîte (couleur notée ci-dessus) à la vis RD. Ce cavalier doit ensuite partir de l'unité à la vis RD ou au fil rouge du gradateur.
- Le second cavalier de la boîte (couleur notée ci-dessus) à la vis YL/RD. Ce cavalier doit ensuite partir de l'unité à la vis YL/RD ou au fil jaune/rouge du gradateur.
- La borne WH de l'unité devrait porter une étiquette d'isolation blanche.  
REMARQUE : en l'absence d'étiquette d'isolation, on doit se servir de ruban isolant pour couvrir la borne WH.
- Passer à l'étape 5.

#### Étape 5 Vérification du asservie avant son installation dans la boîte murale :



- Insérer tous les fils dans la boîte, en prévoyant suffisamment d'espace pour le dispositif.
- S'assurer que le mot « TOP » sur la bride du dispositif soit vers le haut.
- Serrer partiellement les vis de montage dans les trous de la boîte.

**REMARQUE :** donner aux fils le rayon de courbure indiqué dans le schéma afin de réduire les contraintes lors de l'insertion du dispositif lui-même.

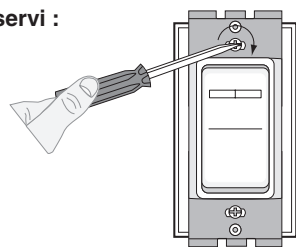
- Rétablir l'alimentation au fusible ou au disjoncteur.
- Appuyer sur la touche jusqu'à ce que le témoin s'éteigne. Les lumières devraient s'allumer. Si elles ne s'allument pas, appuyer sur la partie supérieure de la barre de gradation pour les intensifier.  
**Si elles ne s'allument toujours pas, se reporter à la section DIAGNOSTIC DES ANOMALIES.**
- En présence d'installations à trois voies, on doit aussi appuyer sur la touche des unités asservies en s'assurant que les lumières s'allument et s'éteignent en conséquence.

#### Étape 6 Installation du gradateur asservi :



**COUPER L'ALIMENTATION AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR.**

L'installation peut maintenant être finalisée en serrant les vis de montage dans la boîte. Fixer la plaque murale.



#### Étape 7 Rétablissement de l'alimentation :



Rétablir l'alimentation au fusible ou au disjoncteur.  
**L'installation est terminée.**

### FONCTIONNEMENT

**NETTOYAGE :** l'extérieur du dispositif peut être essuyé au moyen d'un chiffon humide. NE PAS se servir de nettoyants chimiques.

#### Fonctionnement des gradateurs asservis RE00R :

**REMARQUE :** les luminaires s'allumeront à l'intensité réglée au niveau de la barre du gradateur. L'éclairage peut cependant être commuté à partir de ce dernier ou des unités asservies.

#### Touche (réglages par défaut)

##### Mise sous tension :

Appuyer légèrement pour allumer les lumières au niveau réglé. Appuyer et maintenir la touche enfoncée pour allumer les lumières à leur intensité maximale.

##### Mise hors tension :

Appuyer légèrement pour éteindre les lumières.

##### Barre de gradation

##### INTENSIFICATION :

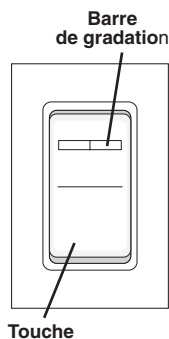
Appuyer sur le côté droit de la barre pour intensifier les lumières au niveau désiré.

##### TAMISAGE :

Appuyer sur le côté gauche de la barre pour tamiser les lumières au niveau désiré.

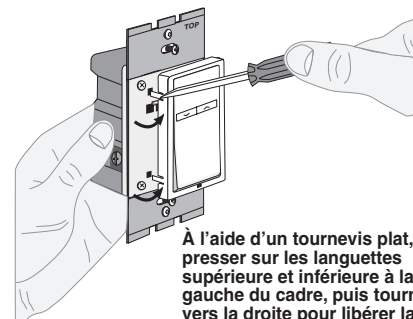
Si on continue d'appuyer, les lumières se tamiseront à leur intensité minimale, puis s'éteindront.

Si une panne de courant survient ou si ce dernier est interrompu, les charges reviennent à leur état précédent une fois l'alimentation rétablie.

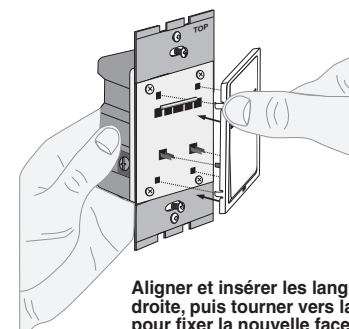


### Changement de couleur du dispositif :

Ce dispositif peut se présenter en diverses couleurs. Pour en changer la face, procéder comme suit :



A l'aide d'un tournevis plat, presser sur les languettes supérieure et inférieure à la gauche du cadre, puis tourner vers la droite pour libérer la face



Aligner et insérer les languettes de droite, puis tourner vers la gauche pour fixer la nouvelle face

### DIAGNOSTIC DES ANOMALIES

- **Les lumières clignotent :**
  - il y a de mauvaises connexions au niveau de la lampe;
  - les fils ne sont pas bien serrés sous les bornes à vis du gradateur ou des unités asservies.
- **Les lumières ne s'allument pas, et le témoin de localisation reste éteint :**
  - le fusible est brûlé ou le disjoncteur s'est déclenché;
  - la lampe est brûlée;
  - le neutre de la lampe n'est pas raccordé.
- **Fonctionnement intermittent :**
  - la charge totale est inférieure à 40 W.
- **Les unités asservies n'ont aucun effet sur les lumières :**
  - le parcours du circuit dépasse 90 m.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, il suffit de composer le numéro d'assistance technique 1 800 824-3005 ou de se rendre au site Web [www.leviton.com](http://www.leviton.com) de Leviton

#### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ FCC:

Ce dispositif est conforme aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC ainsi qu'aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Il peut être utilisé à condition qu'il (1) ne cause aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soit pas affecté par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.

Cet équipement a fait l'objet de tests et a été jugé conforme aux normes en matière de dispositifs numériques de classe B, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC, et conforme aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Ces normes ont été élaborées dans le but d'assurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable quand l'équipement est utilisé en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut irradier de l'énergie haute fréquence; s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, il peut engendrer des perturbations susceptibles de brouiller les radiocommunications. Il est cependant impossible de garantir l'absence de telles perturbations dans une installation donnée. Si cet équipement est source de parasites au niveau des récepteurs radio ou des téléviseurs, ce qu'on peut déterminer en le mettant sous et hors tension, on recommande à l'utilisateur de rectifier la situation en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice;
- augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- brancher l'équipement à une prise sur un circuit autre que celui où est branché le récepteur;
- consulter le détaillant ou un technicien expérimenté en matière de radios ou de téléviseurs.

**MISE EN GARDE DE LA FCC AMÉRICAINE :** toute modification apportée sans l'autorisation expresse de Leviton Manufacturing Co. Inc. pourrait avoir pour effet d'annuler les droits d'utilisation du produit.

Ce produit est protégé par les brevets américains : D666,562 et les droits étrangers correspondants.

#### EXCLUSIONS ET GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS

Levoton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'oeuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie. Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.